Chartres (28) : Abdesselam mis en examen pour meurtre et écroué

02/06/2017 à 3h36

Abdesselam Khachane, suspecté d'avoir sauvagement tué Yann Hello, dans la nuit du vendredi 26 mai au samedi 27 mai 2017, à Chartres, a été écroué après sa mise en examen, mercredi 31 mai, pour meurtre commis afin d'assurer l'impunité suite à un premier délit. Il encourt la perpétuité.

Yann Hello, 56 ans, est mort dans un squat de l'ex-base aérienne 122 de Chartres, entre le vendredi 26 mai et le samedi 27 mai 2017. L'autopsie, pratiquée mercredi 31 mai, à l'institut médico-légal de Garches (Hauts-de-Seine), a livré des conclusions effarantes, comme le souligne le procureur de la République, Rémi Coutin : « Un déchaînement inouï de violences de la part du meurtrier. »

Il évoque les traces relevées par les experts : « Des coups de poings, des coups de bâton, des coups donnés à l'aide de pierre et de parpaing. » Yann Hello a rapidement succombé à ses nombreuses blessures, notamment au niveau du crâne.

Selon le procureur, le meurtrier présumé, Abdesselam Khachane, 43 ans, pourrait avoir tenté, ensuite, de faire disparaître le corps de la victime : « Des traces de brûlures ont été constatées lors de l'autopsie. » Les enquêteurs de la police judiciaire d'Orléans, ont interpellé le suspect, lundi soir.

(…)

L'Écho Républicain